

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL n°9/2026

1. Informations générales

Date :	25 août 2026
Heure de début :	09h00
Heure de fin :	09h59
Lieu :	Salle du conseil municipal, mairie d'Atuona
Type de réunion :	Conseil municipal ordinaire

2. Participants

2.1 Membres présents

Nom & Prénom	Fonction / Qualité	Présent	Pouvoir donné à
Mme Joëlle FREBAULT	Maire / Présidente de séance	✓	—
M. Aroma MENDIOLA	1er adjoint au Maire	✓	—
Mme Elvina CLARK	2de adjointe au maire	✓	—
M. Olive TEIKIOTIU	3ème adjoint au Maire	09h19	—
Mme HEITAA Riorita	4ème adjointe au Maire	✓	—
M. Charles BONNO	5ème adjoint au Maire	✗	E. Tetuaveroa
M. Damien TEVENINO	Maire délégué de Puamau	✓	—
M. Jean-Yves SCALLAMERA	Conseiller municipal	✓	—
M. Olivier TEHAAMOANA	Conseiller municipal	✓	—
M. Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA	Conseiller municipal	✓	—
Mme Monique VAATETE	Conseillère municipale	✗	J. Frebault
Mme Elisabeth TETUAVEROA	Conseillère municipale	✗	R. Poevai
M. Rogatien POEVAI	Conseiller municipal	✓	—
Mme Loana KAIMUKO	Conseillère municipale	✓	—
Mme Anaya KAIMUKO	Conseillère municipale	✗	E. Clark
Mme Iris UTIPUTONA	Conseillère municipale	✓	—
M. Étienne TEHAAMOANA	Conseiller municipal	09h08	—



Nom & Prénom	Fonction / Qualité	Présent	Pouvoir donné à
M. Maurice MENDIOLA	Conseiller municipal	✓	—
Mme Diane MOKE	Conseillère municipale	✗	—

2.2 Présence technique sans participer aux votes.

Nom & Prénom	Fonction / Qualité
M. Marc TARRATS	Directeur général des services
M. Jean-François ADAM	Responsable administratif et financier

3. Ordre du jour

Ordre du jour tel qu'arrêté par la convocation du 19 août 2026 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal n°8/2026 du vendredi 26 juin 2026 ;
- Délibération n°52/2026 approuvant une représentation au Congrès des Maires de l'AMF ;
- Délibération n°53/2026 approuvant une mission en Europe en lien avec le projet de Musée des arts des îles Marquises ;
- Délibération n°54/2026 approuvant le principe de l'opération « Acquisition d'une pelle sur chenille », les dossiers techniques correspondants et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers auprès de la DDC.

4. Déroulement de la réunion

Vérification du quorum :

- Mme le Maire a effectué l'appel pour vérifier le nombre de conseillers municipaux présents. Il a été constaté qu'il y avait suffisamment de membres (12 présents) pour que la réunion puisse se tenir.
- Mme Riorita HEITAA a été nommée secrétaire de séance.

Ajout de délibérations à l'ordre du jour :

- Mme le Maire demande l'approbation du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux (2) délibérations afin de répondre aux nécessités de la Commune.

La première consiste solliciter auprès de la DDC une subvention pour le financement de deux brouettes mécaniques. La seconde est relative à des jeux d'écriture afin d'équilibrer les comptes.

- Il s'agit des délibérations n°55 et n° 56.

- Le conseil municipal approuve la demande par 16 voix pour, dont quatre procurations.

► 09h08 : Arrivée de M. Etienne TEHAAMOANA 09h08.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal du conseil municipal n°7/2026 du 9 juin 2026 a été transmis aux membres du conseil municipal. Il est proposé de procéder à son approbation. Mme la Maire demande si des observations sont à formuler.

- **M. Étienne TEHAAMOANA** : indique ne pas avoir reçu le procès-verbal, en raison d'un problème sur sa messagerie électronique.



► Le conseil municipal approuve la demande par 17 voix pour, dont quatre procurations.

52. Délibération n°52/2026 relative à la prise en charge des frais de déplacement de conseillers municipaux participant au Congrès des Maires de l'AMF au titre de l'année 2026.

Considérant l'importance pour les élus municipaux de participer aux rencontres, congrès et assemblées organisés par les associations représentatives des collectivités territoriales afin de renforcer leurs connaissances, partager les expériences entre collectivités et se tenir informés des évolutions législatives, réglementaires et institutionnelles relatives à l'exercice des mandats locaux ;

Considérant que la participation des élus de la Commune de Hiva Oa au Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France organisé par l'Association des Maires de France (AMF) contribue à la défense des intérêts de la commune et au renforcement des compétences des élus ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser la prise en charge des frais engagés dans le cadre de l'exercice du mandat des élus appelés à représenter la commune lors de ces manifestations, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la prise en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget communal, des frais de transport, d'hébergement, de restauration et de mission afférents à la participation des élus désignés à ce congrès.

► 09h19 : Arrivée de M. Olive TEIKIOTIU.

Le Maire propose d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement de 4 (quatre) élus municipaux maximum pour le congrès. Le choix des élus sera décidé par arrêté du Maire.

► **Etienne Tehaamoana** : « Est-ce qu'on a modifié le taux de prise en charge de l'hôtel ? Parce que ce n'était pas assez pour Paris. »

► **Joëlle Frebault** : « Ce n'est toujours pas assez. Le Haut-commissariat a modifié les taux en 2023, mais cela reste insuffisant. On doit toujours compléter de notre poche. Si on accepte d'être à deux par chambre, alors cela permet de payer moins cher. »

Les taux de prise en charge sont affichés à l'écran.

► **Joëlle Frebault** : « Il faut savoir également que lorsque nous passons par une agence, celle-ci prend une commission. C'est donc plus cher pour la commune. »

► **Etienne Tehaamoana** : « Il faudrait que le DGS se charge des réservations afin de limiter les coûts. »

La question du renouvellement des passeports est évoquée pour les élus dont le document arrive à expiration au mois de novembre.

► **Jean-François Adam** : indique qu'un budget prévisionnel de l'ordre de 300 000 Fcfp par participant est à retenir lors d'une mission comme celle-ci. »

► La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour, dont quatre procurations.

53. Délibération n°53/2026 relative à la prise en charge des frais de déplacement pour une mission en Europe en lien avec le projet de Musée des arts des îles Marquises.

Dans le cadre du projet de création du Musée des arts des îles Marquises (MAIM), une mission à Cambridge (Angleterre) et Bâle (Suisse) est nécessaire pour organiser le prêt des œuvres d'arts que chacun des Musées de ces villes sont disposés à envoyer au cours du premier trimestre 2027 à Hiva Oa.

Cette mission en semaine 47 sera accolée au déplacement à Paris pour le Congrès des Maires de France organisé par l'AMF en semaine 48 (novembre 2026).

COMMUNE DE HIVA O A

B.P. 18 - Atuona

98741 Hiva Oa Îles Marquises Polynésie française

Publié le : 06/10/2026 21:25 (Europe/Paris) 0689) 40 927 332

Fax : (+689) 40 927 495 Courriel : commune@commune-hivaoa.pf

Par : Commune de Hiva Oa

https://www.commune-hivaoa.pf/documents_administratifs/81596

La délégation sera composée du Maire et du Directeur général des services (DGS). Il est précisé que l'arrivée des objets d'art à Hiva Oa est prévue en février 2027.

► La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour, dont quatre procurations.

54. Délibération n°54/2026 approuvant le principe de l'opération « Acquisition d'une pelle sur chenille », les dossiers techniques correspondants et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers auprès de la DDC.

La commune de Hiva-Oa compte six vallées réparties sur tout l'île au relief difficile. Pour entretenir les routes et intervenir rapidement en cas de besoin, nos agents techniques ont besoin d'un matériel adapté. Problème : notre seule mini-pelle date de 2014, elle est en panne et on trouve difficilement les pièces pour la réparer. Aujourd'hui, la mairie doit payer des entreprises privées pour faire ces travaux, ce qui coûte cher à la commune.

Pour retrouver notre autonomie, nous proposons d'acheter une nouvelle pelle sur chenilles de 4 tonnes maximum avec ses accessoires (dont un marteau brise-roche et deux godets différents) et une remorque pour la transporter facilement entre les vallées. Ce matériel neuf et plus puissant permettra à nos équipes de faire les travaux de terrassement et d'entretien en régie directe.

Cette opération coûte 18 000 000 Fcfp TTC. Comme il s'agit de remplacer un engin de plus de 5 ans, le Pays (DDC) peut financer la moitié du projet. Le plan de financement s'établit donc ainsi :

- Subvention du Pays (DDC - 50 %) : 9 000 000 Fcfp
- Part de la Commune (50 %) : 9 000 000 Fcfp

Le Directeur général des services souligne la nécessité de retenir une estimation haute afin de sécuriser le taux de subvention, une consultation ultérieure étant nécessaire après la validation de la subvention afin de mettre en concurrence différentes offres.

► La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour, dont quatre procurations.

55. Délibération n°55/2026 approuvant le principe de l'opération « Acquisition de deux brouettes mécaniques motorisés 4x4 type dumper pour les services techniques de la commune », les dossiers techniques correspondants et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers auprès de la DDC.

Sur la commune, de nombreux chantiers se trouvent dans des endroits très pentus ou étroits où nos camions et grosses machines ne peuvent pas passer. Pour transporter le matériel, le ciment ou les déchets verts, nos agents doivent aujourd'hui tout porter à la main ou utiliser des brouettes ordinaires, ce qui est très fatigant, dangereux pour leur santé et fait perdre beaucoup de temps sur les travaux.

Pour régler ce problème, nous proposons d'acheter deux brouettes à moteur 4x4. Ces petites machines solides peuvent passer partout et transporter facilement jusqu'à 500 kg de matériel sans effort pour les agents, ce qui permettra de mieux protéger la santé de notre équipe et de réaliser nos travaux municipaux plus rapidement.

Cette opération coûte 10 000 000 F CFP TTC. Comme il s'agit de compléter notre parc à matériel, le Pays (DDC) peut financer la moitié du projet. Le plan de financement s'établit donc ainsi :

- Subvention du Pays (DDC - 50 %) : 5 000 000 Fcfp
- Part de la Commune (50 %) : 5 000 000 Fcfp



► La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour, dont quatre procurations.

56. Délibération n°56/2026 approuvant les décisions modificatives apportées au budget Principal de l'exercice 2026 de la Commune de Hiva Oa – DM01BP-2026.

Le Maire rappelle que toutes les modifications des crédits inscrits au budget communal doivent être décidées et approuvées par le conseil municipal. De nouveaux crédits sont proposés afin de pouvoir réaliser des dépenses supplémentaires en Investissement notamment de terminer la réfection de la grande salle omnisports d'Atuona et la « maison du jour » du centre culturel Paul Gauguin.

Le Maire explique également que la tribune pourrait être détruite si l'étude de l'état de dégradation de la structure l'indique.

► **Etienne Tehaamoana** : « Au fait, concernant la tribune, si je peux me permettre, il faut éviter toutes les études. Il faut tout casser pour que ce soit moins cher pour la commune. »

Il est convenu de reconstruire, en utilisant le niveau inférieur du bâtiment comme local de rangement pour les associations sportives.

Concernant la grande salle sportive, le Directeur général des services rappelle que l'infrastructure n'a pas de permis de construire et qu'une régularisation est nécessaire afin d'obtenir un classement ERP (établissement recevant du public).

► **Etienne Tehaamoana** : « À l'époque, j'ai essayé, mais nous ne connaissions pas la structure des fondations et le type de ferrailage réalisé. »

Le Maire souligne également la nécessité d'acquérir des outils de chantier et un échafaudage pour ces différents travaux et que cela coûte cher.

► **Etienne Tehaamoana** : « Pour information, la CPS prend en charge une partie du coût des échafaudages, à hauteur de 4 000 000 Fcfp, dans la limite de 70 % des dépenses éligibles. »

► La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour, dont quatre procurations.

Questions diverses :

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 09h59.

Le Maire



Mme Joëlle FREBAULT

La secrétaire de séance



Mme Riorita HEITAA

Adopté en conseil municipal du 22 septembre 2026.

Toutes les délibérations peuvent être consultées sur l'application de téléphone mobile IntraMuros et sur le site Internet de la commune.

